

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :
N° 2015_36_10**

L' an deux mille quinze , le mardi 14 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du Conseil : 07 Avril 2015

Présents : 9

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Votants : 9

Absent(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur BERNIER WILFRID

**Objet : Signature de la
convention de participation
au frais de fonctionnement
d'un enfant scolarisé au
CLIS à Mansle**

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de participation financière pour frais de fonctionnement du CLIS rattaché à l'école primaire de Mansle pour l'année scolaire 2014/2015 et précise que nous avons un enfant concerné.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de signer la convention de prise en charge des frais de fonctionnement du CLIS de Mansle pour l'année scolaire 2014/2015;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/04/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT